



l'Automne, source de vie...

Morienvil, le 02 Février 2021

Direction Départementale des Territoires

A l'attention d'Adrien GUIRIABOYE

Chargé d'études au bureau police et politique de l'eau

2 boulevard Amyot d'Inville

BP 20317

60021 BEAUVAIS Cedex

Nos réf : HD/CL/AL-E2021011

SEEF

Objet : Note complémentaire biodiversité projet Berval

04 FEV. 2021

Arrivée

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Monsieur, Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, les 4 exemplaires de notre note complémentaire concernant le volet biodiversité du projet Berval. Vous en souhaitant bonne réception.	4	

Aurélie Langlet
Secrétaire
Syndicat d'Aménagement et de Gestion
Des Eaux du Bassin Automne
(S.A.G.E.B.A.)

!

!



l'Automne, source de vie...

Compléments au dossier de demande d'autorisation Loi sur
l'eau
et
de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre du Code de
l'environnement (articles L181-1 et suivants)

PROJET	REMEANDRAGE DE L'AUTOMNE ET SES AFFLUENTS A RUSSY-BEMONT ET BONNEUIL-EN-VALOIS (60)
MAITRE D'OUVRAGE	SAGEBA
SUJET	REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DU 16 DECEMBRE 2020, REF. : 60-2019-00089

Introduction

Cette note fait suite aux remarques formulées sur le projet de reméandrage de l'Automne prévu dans les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont, dans le périmètre du bassin versant de l'Automne.

- ❖ Remarque n° 1 : « La note complémentaire ne met pas en évidence les espèces floristiques et faunistiques protégées présentes dans la partie nord du site projet. Vous complétez votre dossier avec les résultats des inventaires réalisés dans ce secteur, notamment au niveau de la roselière. »

La partie nord du site a fait l'objet d'inventaires menés par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le compte-rendu complet de ces inventaires est disponible en annexe 1. 3 demi-journées ont été consacrées au diagnostic de cette zones humides. Une première demi-journée le 8 juillet 2016 où l'ensemble de la zone a été parcourue afin d'établir la liste des plantes vasculaires présentes sur le site. Une deuxième demi-journée le 29 aout 2016 à la recherche du Vertigo de Desmoulins et une troisième demi-journée en début d'année 2017 afin de délimiter les principaux complexes d'habitats naturels et d'en évaluer l'état de conservation. Lors de ces inventaires, aucune espèce végétale protégée n'a été identifiée. Concernant la faune, des prospections ont été réalisés notamment dans l'objectif de rechercher le Vertigo de Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*) espèce protégée présente dans la vallée de l'Automne mais celui-ci n'a pas été identifié sur le site. La seule espèce protégée identifiée sur le site est la bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) qui a été identifiée en limite de la roselière située dans le quart nord-ouest (voir figure 1 ci-dessous).

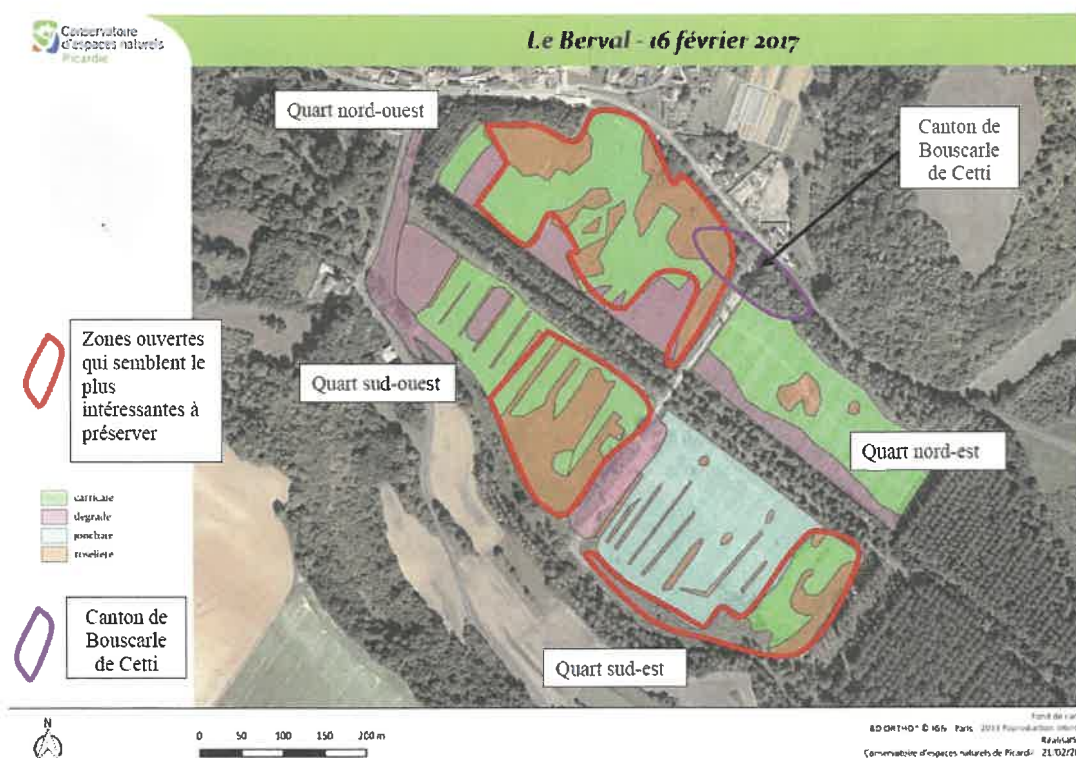


Figure 1 : Canton de bouscarle de Cetti

Il est important de rappeler ici que les travaux entrepris sur cette partie seront assez limités et ont été choisis et dimensionnés pour impacter le moins possible les secteurs de roselière les plus intéressants. Ainsi, le méandrage prévu dans la partie aval n'impactera pas les roselières mais les milieux identifiés comme « dégradés » par le CEN Picardie. De même les travaux de pose de seuils sur les fossés seront effectués à l'aval des dits fossés afin de restaurer un fonctionnement hydraulique des roselières plus proche de leur état naturel sans avoir à réaliser de travaux au cœur de celles-ci.

- ❖ **Remarque n° 2 : « Dans la note complémentaire, il est indiqué que les travaux préparatoires de terrassement seront réalisés en dehors des périodes de nidification et de reproduction des amphibiens. Au regard de cet élément, vous préciserez la période retenue pour la réalisation des travaux préparatoires. »**

La période retenue pour la réalisation des travaux préparatoires est de janvier à mi-mars. Les travaux préparatoires concernent le déboisement et le débroussaillage aux niveau des travaux (pistes d'accès, nouveaux et anciens lits).

Mois	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Travaux préparatoires												

- ❖ **Remarque n° 3 : « Vous vous engagerez à ce que le marquage des arbres gîtes à abattre s'effectue avec un écologue. »**

Le SAGEBA s'engage à ce que le marquage des arbres gîtes à abattre soit effectué avec un écologue. Cette mention sera ajoutée au cahier des charges lors de la consultation des entreprises

- ❖ **Remarque n° 4 : « Vous nous communiquerez la période retenue pour l'abattage des arbres gîtes et vous vous engagerez à ce qu'il soit réalisé en absence de chiroptères et d'oiseaux. »**

Le SAGEBA s'engage à ce que l'abattage des arbres gîtes soit réalisé en absence de chiroptères et d'oiseaux. Cette mention sera ajoutée au cahier des charges lors de la consultation des entreprises. La période retenue pour l'abattage des arbres gîtes est de janvier à mi-mars.

- ❖ **Remarque n° 5 : « Vous actualiserez votre demande de dérogation espèces protégées en y intégrant les espèces de chiroptères pouvant être impactées par le projet et en indiquant les mesures associées. »**

La demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (cerfa n° 13 614*01) a été modifiée en intégrant les chiroptères identifiés dans la ZNIEFF 2 20013838 HAUTE VALLÉE DE L'AUTOMNE.

- ❖ **Remarque n° 6 : « La demande de dérogation pour l'espèce *Cynoglossum germanicum* fait référence à un arrachage accidentel par les engins de travaux. Or, la note complémentaire prévoit le passage du nouveau lit à l'emplacement où se trouve un individu de l'espèce. Compte-tenu de cet élément, vous actualiserez les informations contenues dans votre demande de dérogation et vous réaliserez un déplacement de l'individu concerné, avec préférentiellement l'appui du conservatoire botanique national de Bailleul. »**

La demande de dérogation pour l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées (cerfa n° 13 617*01) a été modifiée. Le déplacement du ou des individus concernés sera effectué avec l'appui du conservatoire botanique national de Bailleul.

- ❖ **Remarque n° 7 : « Vous justifierez que les berges du nouveau lit seront composées d'une diversité d'habitat pour la faune (présence d'habitats pour le Martin pêcheur ...). »**

Les berges du nouveau lit seront composées d'une diversité d'habitats. Comme le présente la figure 1, la pente moyenne des berges sera de 3/2. Cependant, dans les méandres, les berges seront terrassées



de manière à offrir une diversité proche de la diversité naturelle. Dans l'extrados des méandres, les berges seront verticales pour favoriser les espèces nicheuses (martin pêcheur) tandis que dans l'intrados, elles seront terrassées en pente douce pour favoriser les accès à l'eau pour la microfaune (musaraigne aquatique, campagnol amphibie). Les secteurs plus rectilignes seront terrassés afin d'obtenir des berges diversifiées (pente et hauteur).

Le secteur amont de l'Automne ne sera pas déplacé pour être mis en fond de talweg mais uniquement restauré dans le fuseau de son lit actuel. Une restauration de la géométrie du lit mineur sera entreprise par la création de banquettes en pied de berge et le talutage des berges en pente douce (3/2). Néanmoins, le lit actuel présente des berges verticales (cf. photo 1) qui pourront être en partie conservées pour créer de la diversité et maintenir les éventuels habitats présents. Une reconnaissance préalable sera réalisée par un écologue. Les secteurs de berge verticale à conserver seront marqués et préservés lors des travaux.



Photo 1 : berge de l'Automne – secteur amont

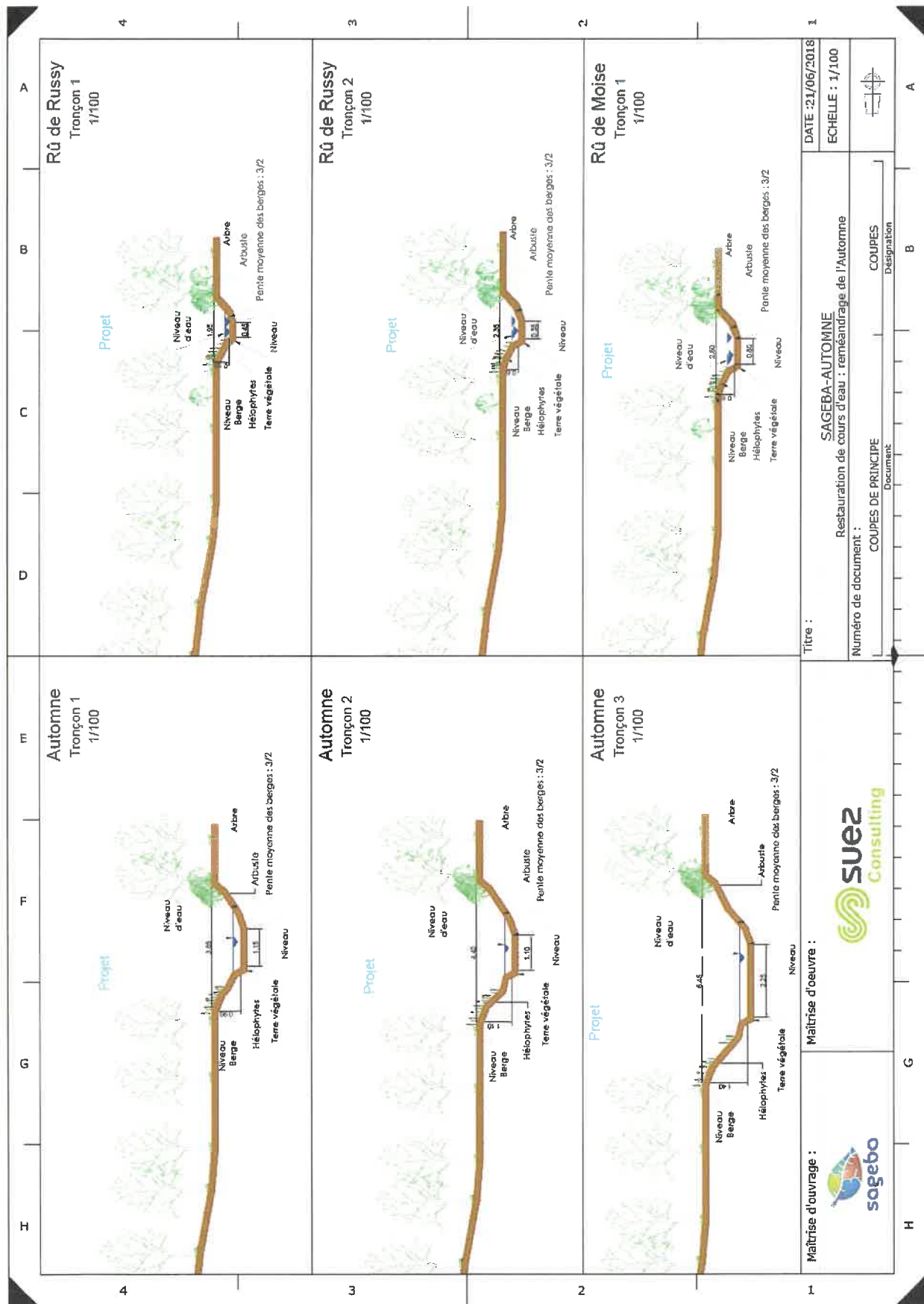


Figure 1 : vue en coupe du projet

Annexe 1 Diagnostic des zones humides mené par le CEN Picardie



	<p align="center">Diagnostic succinct de zone humide au Berval à Bonneuil en Valois (60)</p>	<p align="center">Date : 22/02/2017</p>
---	--	---

Rédacteur et visite de terrain : Emmanuel Das Gracas
Contributions et Relecture : Francis Meunier, Damien Top (CEN Picardie)

Destinataires : SAGEBA

Référence : Cellule d'Assistance Technique Zone Humide

1- Méthodologie employée

Trois demi-journées ont été consacrées au diagnostic succinct de la zone humide du Berval. Une première demi-journée a eu lieu le 8 juillet 2016 : l'ensemble de la surface a été parcourue et une première liste des espèces de plantes vasculaires a été établie. Une deuxième demi-journée a été consacrée le 29 août 2016 à la recherche de Vertigos, mollusques des zones humides, essentiellement dans le secteur Nord-Ouest, au niveau de plusieurs cariçate, en privilégiant les Carex à feuilles larges (*C. riparia* et *C. pendula*), mais sans succès. Et une troisième demi-journée a été assurée en début d'année 2017 afin de délimiter les principaux complexes d'habitats naturels et d'évaluer l'état de conservation.

Il a été choisi de tenir compte de l'aspect physiognomique des végétations présentes, déterminant pour la répartition des espèces animales, en particulier les fauveltes paludicoles, mais aussi les espèces de papillons et les espèces de mollusques.

Trois grand types de milieux ont été retenus : les roselières plus ou moins lâches, les cariçates et les jonchaies.

Les roselières sont un dégradé de communauté allant de la Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère (*Solano dulcamarae* – *Phragmitetum australis*) à la Mégaphorbiaie lâche à Eupatoire chanvrine et Liseron des haies (*Eupatorio cannabinae-Convolvuletum sepium*). En certains endroits, la roselière est enrichie des nombreuses espèces fleuries des mégaphorbiaies (salicaires, épilobes hirsutes, épilobes à petites fleurs, Eupatoire chanvrin...) très intéressantes pour les nombreux pollinisateurs de la vallée et certains papillons de jours remarquables tel le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*).



Les Cariçaies forment une mosaïque de communautés végétales empruntant essentiellement aux Cariçaies à Laîche des rives et Laîche des marais (*Groupement à Carex acutiformis et Carex riparia*) dans les parties les plus humides et les plus ensoleillées et aux Ourlets à Laîche pendante et Eupatoire chanvrine (*Cariçi pendulae – Eupatorium cannabini*) des anciens sous-bois à Laîches pendantes. Dans les secteurs aux sols remaniés se trouvent d'assez vastes plages de Laîche (*Carex cuprina*), assez originales pour la vallée de l'Automne, mais très certainement d'apparition relativement fugace.

Les Jonchaies, le plus souvent très appauvries, oscillent entre prairies ourlé fiées à Jonc diffus et Lotier des fanges (*Junco effusi-Lotetum uliginosi*) et prairies pâturées, pour ne pas dire anciennement surpâturées, à Pulicaire dysentérique et Jonc glauque (*Pulicario dysentericae – Juncetum inflexi*).

Ponctuellement des glycérâies débordant des fossés viennent mordre sur les autres végétations, jonchaies ou cariçaies, et témoignent d'eaux relativement riches en matières organiques. Au début du printemps l'observation de développement d'algues filamenteuses à la surface des eaux des fossés de drainage confirme cette impression.

Une quatrième catégorie, dit « milieu dégradé », a été conservée et correspond le plus souvent à l'une des trois catégories précédentes, mais le plus souvent des cariçaies lâches, sur des sols visiblement plus remaniés encore, constituant des végétations envahies de ronciers, d'espèces rudérales ou d'espèces des champs sarclées, et même parfois d'espèces exotiques envahissantes, tel l'Arbre aux papillons, les solidages ou les asters américains.

Il en résulte une première carte de milieu, sur laquelle a été surimposée les contours des secteurs qui semblent les plus intéressants à préserver en milieu ouvert, voir document ci-après.

2- Etat des différents secteurs

Quart nord ouest :

Les drains ont très certainement fortement modifié le fonctionnement hydrologique et écologique de cette portion de fond de vallée. Cependant la position des grandes roselières en bon état de conservation, à roseaux lâches, de plus de 2m de haut, et de plus de 1cm de diamètre, signale la persistance d'engorgements latéraux typique du fonctionnement original de la vallée de l'Automne. Ce type de fonctionnement pourrait être renforcé et mériterait d'être mieux connu.



Ce secteur présente les plus vastes ensembles d'un seul tenant de roselières et de cariçaies en relatif bon état de conservation. Il explique très probablement la présence en ces lieux depuis quelques années d'un canton de Bouscarle de Cetti, oiseaux caractéristiques des roselières piquetées d'arbres et d'arbustes.

Ce secteur offre aussi les points de vue paysagers les plus beaux du site, donnant, ce qui est devenu extrêmement rare en vallée de l'Automne, un sentiment d'espaces et d'ouverture des plus originaux. Les secteurs les plus dégradés se trouvent au plus près de la rivière et correspondent aux secteurs de plus forts remaniements des sols.

Quart nord-est :

L'essentiel du secteur est composé de cariçaies. On y trouve les mêmes espèces que sous les boisements situés en marges nord. Ces cariçaies semblent effectivement plus typiques de sous-bois clairs que de marais ouvert. Une roselière très lâche, au semis de roseaux en assez mauvais état (faible hauteur, faible diamètre, signes de prises au gel...) occupe le centre du secteur. Là encore les parties les plus proches de la rivière sont les plus dégradés : soles remaniées et nombreux bois laissés au sol ont notamment favorisé l'envahissement de ces lisières sud par d'imposants ronciers.

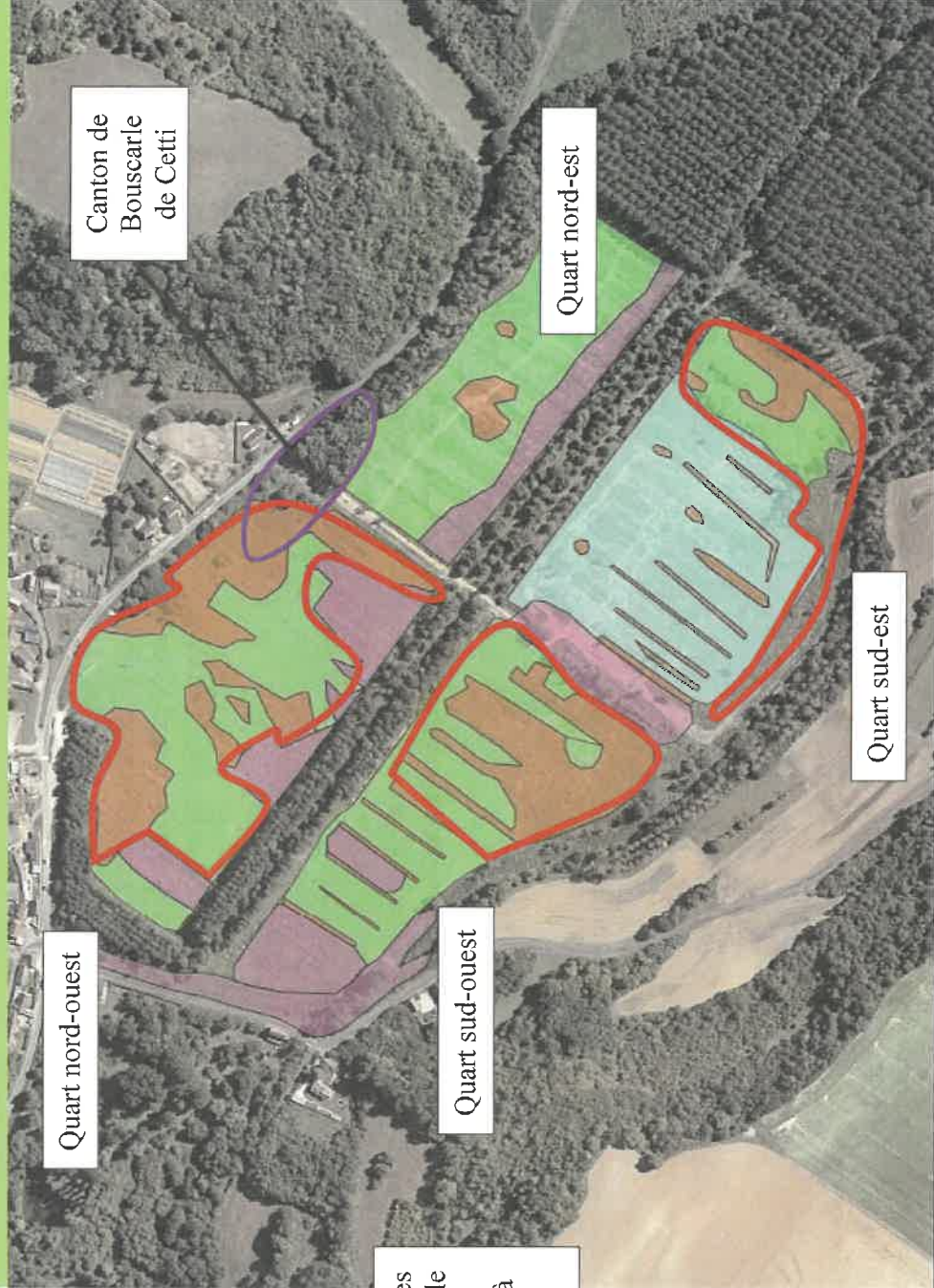
Quart sud-ouest :

Comme dans le quart nord-ouest, roselières en nappe associées aux cariçaies présentent un bel ensemble d'un seul tenant. De la même manière, elles peuvent signaler la présence d'apports d'eau latéraux et un certain engorgement. Plus près de la route, les milieux sont plus dégradés, les roselières ne sont plus présentes que le long des fossés. Les cariçaies sont mélangées aux ronciers, aux végétations rudérales des sols perturbés. Cependant les abords de la rivière, le long du fossé latéral, sont en meilleurs état de conservation que dans les deux autres premiers secteurs.

Quart sud-est :

Contrairement aux autres secteurs, le fond de végétation est composé d'une vaste jonchaie, très dense, appauvrie en espèces de plantes et très peu diversifiée. Le roseau ne subsiste qu'au niveau des fossés de drainage, mais présente parfois des populations en bon état de conservation. A l'extrémité orientale de ce secteur subsiste une zone d'engorgement qui présente un aspect et une composition végétale plus diversifiée et plus intéressante, où l'on retrouve roselière dans un état moyen de conservation, et une cariçaie en assez bon état.





Zones ouvertes
qui semblent le
plus
intéressantes à
préservier

- cailloute
- sableuse
- tourbeuse
- marécageuse

Canton de
Bouscarle
de Cetti

Front de carte
BD ORSTED - IGN - Paris - 2013 Reproduction Interdit
Reproduction
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie - 21,03220

sageba Syndicat d'Aménagement et de Gestion Des Eaux du Bassin Automne - Mairie de Morienvall - 60127 Morienvall
Tél. : 03 44 88 49 48 www.bassin-automme.fr



Bouscarle de Cetti *Cettia cetti* (Temminck)

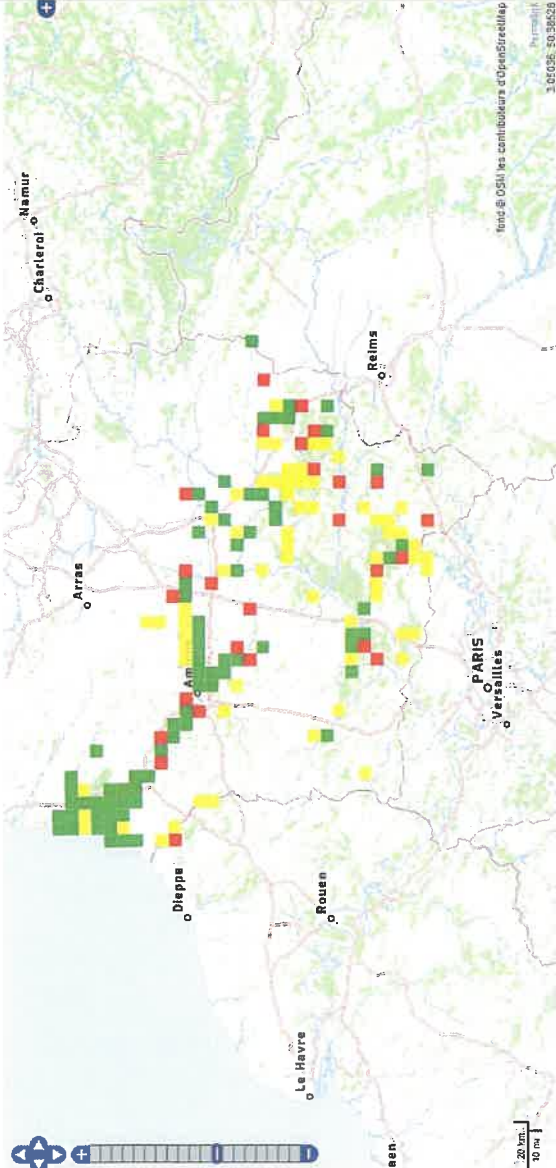
↑ Cettia → Bouscarle de Cetti ↓

Présentation

Médias

Répartition géographique

Bibliographie régionale



Légende

- Dernière observation datant de - de 5 ans
- Dernière observation datant de - de 10 ans
- Dernière observation datant de + de 10 ans

Données

- Observations des taxons : Bouscarle de Cetti
- ↳ Répartition par pas de 5 ans
- ↳ Répartition par année

Fond de carte

- ↳ Réseau routier
- ↳ Photographie aérienne

extrait de Clichénat illustrant la répartition de la Bouscarle de Cetti en Picardie

sageba Syndicat d'Aménagement et de Gestion Des Eaux du Bassin Automne - Mairie de Morienval - 60127 Morienval
 Tél. : 03 44 88 49 48 www.bassin-automne.fr

Annexe 2 CERFA

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA).....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse :	N° 1..... Rue 1.sente de l'école.....
	Commune Morierval.....
	Code postal 60127.....
Nature des activités :	Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Automne.....

Qualification :	Syndicat mixte.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique Nom commun	
B1 Rhinolophus ferrumequinum	
Grand rhinolophe	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B2 Myotis mystacinus	
Murin à moustache	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B3 Myotis emarginatus	
Murin à oreilles échancrées	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B4 Lampetra planeri	
Lamproie de Planer	Zones potentielles de frayères dans l'Automne et le Russey
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
<p>Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ces actions s'inscrivent dans les politiques d'amélioration de la qualité des eaux et visent à l'atteinte du bon état des cours d'eau prévus par les textes en vigueur.</p> <p>Le projet consiste au reméandrage de l'Automne et de ses affluents, la renaturation des cours d'eau entraîne la création d'habitats plus fonctionnels et diversifiés.</p> <p>Ce projet de renaturation va permettre la restauration de la zone humide de fond de vallée associée et une restauration de toutes les fonctionnalités des rivières</p> <p>Ce projet a une portée locale</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Le tracé actuel du cours d'eau va être remblayé puisque les écoulements des rivières vont aller vers les nouveaux tracés reméandrés en fond de vallée.
.....
Certains arbres gîtes de chiroptères ou d'oiseaux risquent d'être abattus.
.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Ingénieur hydrobiologiste

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :
Ingénieur écologue

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : de janvier à mars 2022 pour les chiroptères et de juin à octobre 2022 pour la lamproie
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France
Départements : Oise
Cantons : Crépy-en-Valois
Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Il est prévu des pêches de sauvegarde avant la mise à sec des cours d'eau et les travaux sont prévus en dehors des périodes de frai
les travaux d'abattages seront réalisés hors période de nidification, un ingénieur écologue marquera les arbres gîtes à abattre. L'abattage des éventuels arbres gîtes présents sera réalisé en absence de chiroptères ou d'oiseaux

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus des réunions de chantier des travaux et rapport des opérations de suivis postérieures (mise en place d'indicateurs de suivi dont REH et pêches électriques

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Morienval
le 18/01/2021
Votre signature

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA).....	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N°	Rue Sente de l'école
	Commune Morienvall
	Code postal 60127
Nature des activités : Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Automne	
Qualification : Syndicat mixte	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Myotis nattereri Murin de Natterer	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B2 Myotis myotis Grand murin	
B3 Nyctalus noctula Noctule commune	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B4 Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle commune	
B5 Plecotus auritus Oreillard roux	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ces actions s'inscrivent dans les politiques d'amélioration de la qualité des eaux et visent à l'atteinte du bon état des cours d'eau prévus par les textes en vigueur.
Le projet consiste au reméandrage de l'Automne et de ses affluents. la renaturation des cours d'eau entraîne la création d'habitats plus fonctionnels et diversifiés
Ce projet de renaturation va permettre la restauration de la zone humide de fond de vallée associée et une restauration de toutes les fonctionnalités des rivières
Ce projet a une portée locale.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Certains arbres gîtes de chiroptères ou d'oiseaux risquent d'être abattus.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

Ingénieur écologue

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De janvier à mars 2022

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Oise

Cantons : Crépy-en-Valois

Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

les travaux d'abattages seront réalisés hors période de nidification, un ingénieur écologue marquera les arbres gîtes à abattre. L'abattage des éventuels arbres gîtes présents sera réalisé en absence de chiroptères ou d'oiseaux

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus des réunions de chantier des travaux et rapport des opérations de suivis postérieures (mise en place d'indicateurs de suivi dont REH et pêches électriques

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Morienvil

le 18/01/2021

Signature

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA).....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 1..... Rue Sente de l'école.....
Commune	Morienvil.....
Code postal	60127.....
Nature des activités :	Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Automne.....
Qualification	Syndicat mixte.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Plecotus austriacus Oreillard gris	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B2 Myotis bechsteini Murin de Bechstein	Présence potentiel d'arbres gîtes dans les boisements
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ces actions s'inscrivent dans les politiques d'amélioration de la qualité des eaux et visent à l'atteinte du bon état des cours d'eau prévus par les textes en vigueur.
Le projet consiste au reméandrage de l'Automne et de ses affluents, la renaturation des cours d'eau entraîne la création d'habitats plus fonctionnels et diversifiés
Ce projet de renaturation va permettre la restauration de la zone humide de fond de vallée associée et une restauration de toutes les fonctionnalités des rivières
Ce projet a une portée locale.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Certains arbres gîtes de chiroptères ou d'oiseaux risquent d'être abattus.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :
Ingénieur écologue

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De janvier à mars 2022
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Oise

Cantons : Crépy-en-Valois

Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

les travaux d'abattages seront réalisés hors période de nidification, un ingénieur écologue marquera les arbres gîtes à abattre. L'abattage des éventuels arbres gîtes présents sera réalisé en absence de chiroptères ou d'oiseaux

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus des réunions de chantier des travaux et rapport des opérations de suivis postérieures (mise en place d'indicateurs de suivi dont REH et pêches électriques

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Morienva

le 18/01/2021

Votre signature



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue sente de l'école

Commune .. Morienvil

Code postal 60127

Nature des activités :

Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Automne

Qualification :

..... Syndicat mixte

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	Cynoglossum germanicum Cynoglosse d'Allemagne	3 pieds	Plante entière
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

..... Travaux pour la renaturation de l'Automne et de ses affluents

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période ou la date : mars à novembre 2021

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Ces plants seront réimplantés à proximité le jour même, sur une partie du site non impactés par les travaux prévus

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques :

Arrachage manuel avant réimplantation manuelle

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

master Sciences, technologies, santé mention écologie-environnement, spécialité éco-ingénierie des zones humides, biodiversité, bioindicateurs

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Oise

Cantons : Crépy-en-Valois

Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ... Lors du piquetage avant travaux, un inventaire des plants de cynoglossum germanicum sera réalisé, tous les individus présents dans

l'emprise des travaux ou de leurs accès seront déplacés. Au vue des inventaires actuels, seul 3 individus seraient concernés

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus, des réunions de chantier, des travaux, et rapports des opérations de suivis postérieures

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Monreval

le 18/01/2021

Votre signature

Envoyer par mail



l'Automne, source de vie...

Morierval, le 23 octobre 2020

SEEF
27 OCT. 2020
Arrivée

DDT de L'oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
2 boulevard Amyot d'Inville
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

A l'attention de Monsieur GUIRIABOYE

Nos réf : HD/VV/CL 2020051

Objet : Note complémentaire pour la complétude du dossier 60-2019-00089

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><i>Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>Compléments au dossier 60-2019-00089</i>	4	

Pour le président, le technicien rivière

Christophe LETOT

1		1	1



l'Automne, source de vie...

Compléments au dossier de demande d'autorisation Loi sur
l'eau
et
de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre du Code de
l'environnement (articles L181-1 et suivants)

PROJET	REMEANDRAGE DE L'AUTOMNE ET SES AFFLUENTS A RUSSY-BEMONT ET BONNEUIL-EN-VALOIS (60)
MAITRE D'OUVRAGE	SAGEBA
SUJET	REPONSE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTES DU 17 JANVIER 2020, REF. : 60-2019-00089-AG N°025

Introduction

Cette note fait suite aux remarques formulées par le conseil national de protection de la nature sur le projet de reméandrage de l'Automne prévu dans les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont, dans le périmètre du bassin versant de l'Automne.

Inventaires complémentaires

Des inventaires complémentaires ont été menés sur le secteur d'étude. Deux (2) sorties de terrain ont été réalisées sur le site d'étude, le 29 mai et le 8 juin 2020. Lors de ces sorties de terrain, l'objectif était de rechercher par une prospection à pied la présence des espèces protégées identifiées dans la ZNIEFF. La liste des espèces recherchées sur le terrain est visible dans le tableau 1 ci-dessous. Cette liste est composée des espèces protégées (hors chauve-souris) identifiées dans la ZNIEFF et la ZICO présentes sur le secteur à laquelle ont été ajoutées les espèces identifiées comme patrimoniales par le conservatoire botanique de bailleul et identifiées dans la ZNIEFF. Toutes les espèces contactées de manière visuelle ou auditive ont été notées.

Groupe	Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom vernaculaire)
Amphibiens	<i>Rana dalmatina Fitzinger</i>	Grenouille agile
Insectes	<i>Proserpinus proserpina</i>	Spinx de l'Epilobe
Autres insectes	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse
Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
	<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux
	<i>Arvicola sapidus Miller</i>	Campagnol amphibie
	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin
Oiseaux	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver
	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été
	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet
	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon
	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe
	<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie
	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic mar
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres

	<i>Lanius excubitor</i>	Pie grièche grise
	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti
	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lezard des murailles
	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse
	<i>Lacerta viridis</i>	Lezard à deux raies
Angiospermes	<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun
	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage
	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon faux-houx
Ptéridophytes	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799	Polystic à aiguillon
	<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woynt., 1913	Polystic à frondes soyeuses
	<i>Cystopteris fragilis</i> (L.) Bernh., 1805	Cystoptéris fragile
	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais
Phanérogames	<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée
	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune
	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale
	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant
	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal
	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre
	<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone
	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette
	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun
	<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais
	<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère
	<i>Carex digitata</i> L., 1753	Laïche digitée
	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs
	<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque
	<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne
	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun
	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu
	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Epipactis rouge sombre
	<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes
	<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentianelle d'Allemagne
<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune	
<i>Hippuris vulgaris</i> L., 1753	Pesse d'eau	
<i>Hordelymus europaeus</i> (L.) Harz, 1885	Orge des bois	

<i>Iberis amara</i> L., 1753	Iberis amère
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	Myriophylle verticillé
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire
<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L., 1753	Ornithogale des Pyrénées
<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800	Orobanche du thym
<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	Fléole de
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem., 1813	Potamot coloré
<i>Primula vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère acaule
<i>Prunus padus</i> L., 1753	Cerisier à grappes
<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Pulsatille vulgaire
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petite fleurs
<i>Rosa stylosa</i> Desv., 1809	Rose stylée
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753	Patience maritime
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon petit houx
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque
<i>Seseli annuum</i> L., 1753	Séséli annuel
<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	Laiteron des marais
<i>Stachys alpina</i> L., 1753	Epiaire des alpes
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germandrée
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes
<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	Thésium couché
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme lisse
<i>Veronica prostrata</i> L., 1762	Véronique prostrée

Tableau 1 : Liste des espèces recherchées lors des passages sur le terrain

Résultats des inventaires complémentaires

Flore

Concernant la flore, les inventaires complémentaires ont permis de noter la présence de cinq (5) espèces patrimoniales et d'une espèce protégée, le cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*) déjà identifiée lors des précédents inventaires. Le tableau 2 liste les espèces protégées ou patrimoniales identifiées lors des inventaires complémentaires. La figure 1 localise les espèces protégées ou patrimoniales identifiées sur le terrain.

Nom scientifique	Nom français	Rareté	Menace
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale ; Guimauve	AR	LC
<i>Cardamine amara</i> L., 1753	Cardamine amère ; Cresson amer	PC	LC
<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne	R	LC
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	PC	LC
<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	Laiteron des marais	PC	LC
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune ; Pigamon noircissant	PC	LC

Tableau 2 : Liste des espèces de plantes protégées ou patrimoniales identifiées lors des inventaires complémentaires

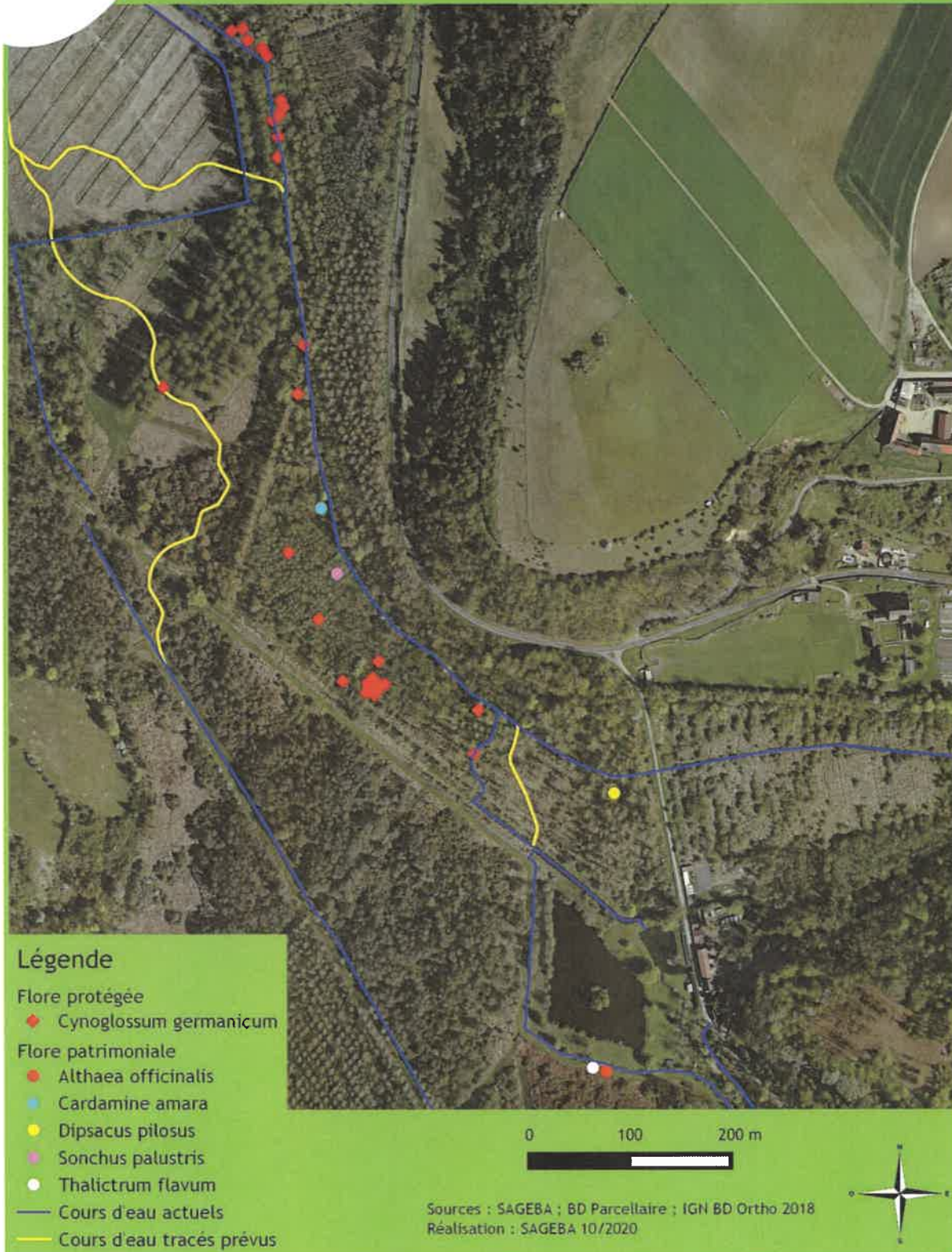


Figure 1 : Carte de localisation des espèces de flore protégées et patrimoniales

Faune

Pour la faune, les inventaires complémentaires ont permis d'identifier cinq (5) espèces d'oiseaux protégées listées dans le tableau 3. La figure 2 localise les points de contact de ces différentes espèces.

Nom scientifique	Nom français	Rareté	Menace
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	AC	LC
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	AC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	TC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	TC	LC
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	TC	LC

Tableau 3 : Liste des espèces de faune protégée identifiées



Figure 2 : Localisation des points de contact des espèces de faune protégées

Lors de la prospection de terrain du 8 juin 2020, un secteur d'habitat favorable au muscardin (*Muscardinus avellanarius*) a été identifié. Il s'agit d'un fourré de prunellier localisé à l'aval du site (voir figure 3).

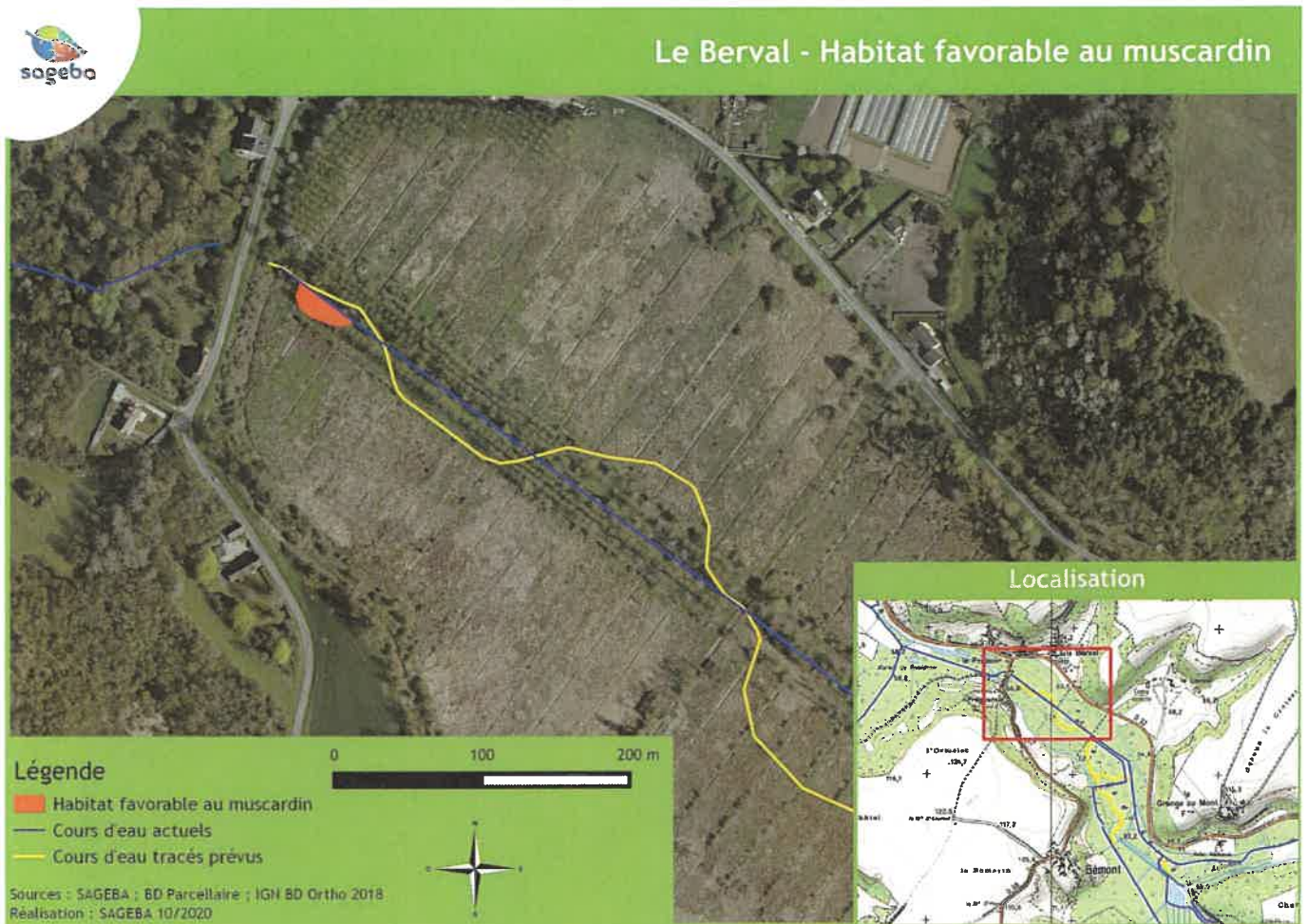


Figure 3 : Localisation du fourré de prunellier favorable au muscardin

- ❖ Précautions supplémentaires prises pour que les travaux ne perturbent pas les intérêts biologiques de la ZNIEFF.

Les travaux préparatoires et de terrassement seront réalisés en dehors des périodes de nidification et de reproduction des amphibiens. Les arbres à abattre et notamment les vieux arbres pouvant constituer des habitats (insectes, chiroptères, oiseaux cavernicoles) seront réduits au strict minimum nécessaire à la bonne réalisation des travaux. Un marquage soigné sera réalisé en amont des travaux. Tout arbre à cavités qui devra être abattu sera laissé plusieurs jours au sol avec les cavités tournées vers le haut afin de permettre aux éventuels nicheurs de s'échapper. La circulation des engins se fera au niveau des lits créés, le long des anciens lits et les accès seront définis afin d'éviter au maximum l'impact sur les sols et les végétations (plan de circulation demandé au cahier des charges). En effet, il sera demandé d'emprunter au maximum les chemins déjà existants et les secteurs identifiés comme dégradés ou à étreper. Le secteur d'habitat favorable au muscardin sera balisé et évité lors des travaux. Les fossés qui devront être rebouchés seront d'abord asséchés afin de permettre la fuite des amphibiens.

- ❖ Les continuités écologiques des ripisylves, formations boisées et roselières devront être intégrées dans les mesures de réduction.

La ripisylve actuelle sera impactée au niveau des secteurs terrassés pour la création des nouveaux lits des cours d'eau. Un déboisement ciblé sera réalisé sur une emprise d'environ 15 m pour l'Automne. Sur les 950m aval de l'Automne, la ripisylve se compose d'alignements de hauts-jets avec une strate arbustive et buissonnante très peu présente. Une reconstitution d'une ripisylve diversifiée sera réalisée avec l'implantation d'essences arbustives locales ce qui redensifiera et restaurera cette continuité. La ripisylve du ru de Russy est actuellement dégradée avec des secteurs où elle est peu présente. Une ripisylve essentiellement arbustive sera reconstituée le long des nouveaux lits créés permettant une restauration de cette continuité.

Les formations boisées seront impactées au niveau des nouveaux lits des cours d'eau créés. Comme pour la ripisylve, un déboisement avec une emprise d'environ 15m pour l'Automne et d'environ 10m pour le ru de Russy sera nécessaire. Les anciens lits seront comblés en partie ce qui permettra un reboisement partiel dans les années à venir. Des plantations arborées seront réalisées par le propriétaire dans les secteurs actuellement déboisés. Ces plantations représentent une superficie d'environ 16 hectares.

Les roselières ne seront pas impactées par les terrassements des nouveaux lits. En effet, le tracé des cours d'eau a été réfléchi en concertation avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France afin de n'avoir aucun impact sur les phragmitaies en place. Les nouveaux lits ne traversent pas la roselière mais passent en périphérie. Le méandre créé en aval du pont aval traverse un secteur qui sera étrepé où les phragmites ne sont pas implantés. Cet étrepage sera donc réalisé à proximité de la roselière sur les secteurs présentant une topographie légèrement plus haute afin d'améliorer les propriétés humides du sol et de favoriser l'extension des phragmites. La continuité de la roselière sera assurée par le maintien du corridor existant allant du nord-ouest au sud-est du secteur.



Figure 4 : Corridor de roselières

❖ Origine des plants

L'origine des plants utilisés pour la replantation des ripisylves sera locale et proviendront d'une des pépinières agréées « végétal local » suivantes :

- Pépinières Crété (80)
- Pépinières de l'Haendries (59)
- Pépinières Châtelain (95)
- Pépinières Euvé (78)

Une partie des plantations pourra être effectuée par bouturage réalisé à partir d'arbres situés à proximité du site.

❖ Travaux sous contrôle d'un organisme naturaliste indépendant

Les travaux seront réalisés sous le contrôle d'un organisme naturaliste indépendant.

Morienvall, le 29 aout 2019

SEEF
30 AOUT 2019
Arrivée

DDT de L'oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
2 boulevard Amyot d'Inville
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Nos réf : LH/VV/CL 2019086


Objet : Note complémentaire pour la complétude du dossier 60-2019-00089

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><i>Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• CERFA n° 13632 07• Plan de situation• Plan cadastral• Attestation concernant les incendies	<p>8 8 8 8</p>	

Pour la Présidente, le chargé de mission zones humides

Victor Veegaert


Syndicat d'Aménagement et de Gestion
Des Eaux du Bassin Automne
(S.A.G.E.B.A.)
Mairie de Morienvall
1 sente de l'école
60127 MORIENVAL



l'Automne, source de vie...

NOTE COMPLEMENTAIRE POUR LA COMPLETUDE DU DOSSIER 60-2019-00089

3- août 2019

Introduction

Cette note comprend les différents éléments demandés pour la complétude du dossier 60-2019-00089. Cette note comprend :

- La demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (cerfa 13 614 01)
- La demande de dérogation pour l'arrachage de spécimens d'espèces végétales protégées (cerfa 13 617 01)
- Une note à propos des superficies défrichées
- La demande d'autorisation de défrichement (cerfa 13 632 07) et les pièces justificatives à y joindre

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. [Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin d'Automne (SAGEBA)]

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° .. [1] .. Rue .. [seize de l'école maître]

Commune .. [MORIGNVAL]

Code postal ... [60127]

Nature des activités :

.....
Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Automne.

Qualification :

.....
Syndicat mixte

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
	Nom scientifique Nom commun	
B1	Lampetra planeri	Zones potentielles de frayères dans l'Automne et le Russy.
	Lamprole de Planer	
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

.....
Le projet consiste au reméandrage de l'Automne et ses affluents. La création de nouveaux tracés méandrique et en fond de
vallée entraîne la mise à sec et le remblaiement partiel des tracés actuels et donc la destruction de frayères potentielles. Mais la
renaturation des cours d'eau entraîne la création d'habitats plus fonctionnels et diversifiés et donc la création de frayère
potentiel en plus grands nombres. De plus, ce projet de renaturation va permettre la restauration de la zone humide de fond de
vallée associée et une restauration de toute les fonctionnalités des rivières. Il est attendu une amélioration de l'état écologique
sur le secteur et en aval.

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
.....
Le tracé actuel du cours d'eau va être ramblayé puisque les écoulements des rivières vont aller dans les nouveaux tracés ramblayés en bord de vallée.
.....
Altération Préciser :
.....
Dégradation Préciser :
.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Ingénieur hydrobiologiste
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : .. Printemps 2020
ou la date : ..

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France
Départements : Oise
Cantons : Cray-Valois
Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :
.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
.....
Il est prévu des pêches de sauvegarde ayant la mise à sec des cours d'eau et les travaux sont prévus en dehors des périodes de fraies.
.....
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Comptes rendus des réunions de chantier des travaux et rapport des opérations de suivis postérieures (mises en place d'indicateurs de suivi, dont REH et pêches électriques).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rouvray
le 23/02/20
Votre signature 

Envoyer par mail



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin d'Autonne (SAGEBA)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue sente de l'école mairie

Commune ... Morienvil

Code postal ... 50127

Nature des activités :

Syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides et structure porteuse du SAGE de l'Autonne.

Qualification :

Syndicat mixte

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	Cynoglossum germanicum cynoglosse d'Allemagne	80 pieds	feuillage.
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Travaux pour la renaturation de l'Autonne et de ses affluents (cf. descriptifs dans le dossier lot sur l'eau)

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période ou la date : mars à novembre 2020

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
destruction accidentelle pendant des travaux de renaturation de rivières

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
 avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : _____

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : _____

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : _____

Passage d'engins, destruction accidentelle

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : _____
master Sciences, technologies, santé mention écologie-environnement, spécialité éco-ingénierie des zones humides, biodiversité, bioindicateurs.

Formation continue en biologie végétale Préciser : _____

Autre formation Préciser : _____
Formation d'initiation à la phytosociologie, identification des zones humides, pédologie et botanique

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Oise

Cantons : Crépy-en-Valois

Communes : Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : _____

Pendant les travaux de renaturation, des mesures d'évitement des zones de présence de cette espèce sont prévues (délimitation des secteurs par rubalise).

La gestion future du site permettra aussi sa sauvegarde des liv. chan.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : _____

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : _____

Comptes rendus des réunions de chantier, des travaux et rapport des opérations de suivis postérieures (prises en place d'indicateurs de suivi, dont inventaires).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Fontenay le 7/5/2014

Signature

Envoyer par mail

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

1- par courrier en recommandé avec avis de réception

2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt

3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : |2|0|0|0|8|0|1|2|5|0|0|0|1|2|

ou

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ou

N° NUMAGRIT* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ou

Si aucun numéro attribué, cocher la case

*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : _____ Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne - Syndicat mixte

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : HAVARD Laura

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : LETOT Christophe / VEEGAERT Victor

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : 1 sente de l'école _____ complément d'adresse : _____

Code postal : |6|0|1|3|7| Commune : MORIENVAL _____

Coordonnées de contact du demandeur ou de son représentant ou de son responsable de projet (cocher la case correspondante) :

Téléphone : |0|3|4|4|8|8|4|9|4|8| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fixe

Mobile

Mél : zonesthumides@bassin-automne.fr _____

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : **Le Berval**

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
60 - Bonneuil-en-valois	AH	6	1 ha 79 a 95 ca (m ²)	7 ha 60 ca (m ²)	N
60 - Bonneuil-en-valois	AH	97	2 ha 11 a 73 ca (m ²)	6 ha 47 ca (m ²)	N
60 - Bonneuil-en-valois	AH	98	2 ha 01 a 95 ca (m ²)	8 ha 90 ca (m ²)	N
60 - Bonneuil-en-valois	AH	99	1 ha 30 a 71 ca (m ²)	5 ha 64 ca (m ²)	N
60 - Bonneuil-en-valois	AI	13	2 ha 55 a 42 ca (m ²)	8 ha 26 ca (m ²)	N
60 - Bonneuil-en-valois	AI	14	0 ha 7 a 79 ca (m ²)	2 ha 7 ca (m ²)	N
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	N
60 - Russy-Bémont	A	578	2 ha 38 a 73 ca (m ²)	1 ha 84 ca (m ²)	Nhu
60 - Russy-Bémont	A	931	1 ha 68 a 106 ca (m ²)	4 ha 44 ca (m ²)	Nhu
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 43 a 42 ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux 60

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | N° de département 3 | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Cours d'eau et ripisylve

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PHILIPON ET FILS	Propriétaire	22A Les Fermes de Russy 60127 Russy-Bémont	
SOUILLAC Pascal	Propriétaire	MOULIN DU LIEU RESTAURE 2002 LA GRANGE AUX MONTS 60123 BONNEUIL EN VALOIS	

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	• Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE


Je soussigné (nom et prénom) : VEEGAERT Victor

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 29/08/2019

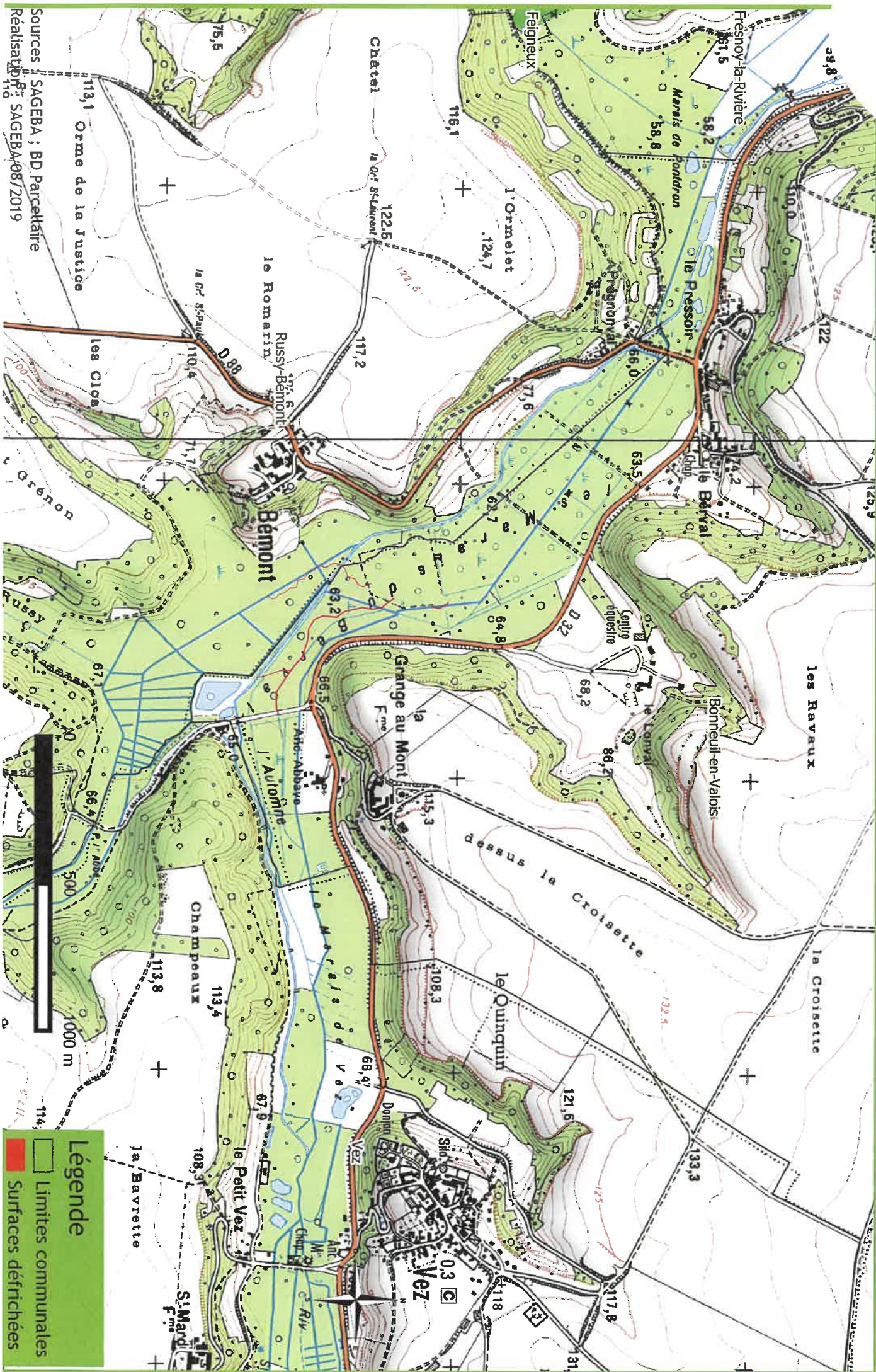
cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

Pour la présidente, le chargé de mission
 Syndicat d'Aménagement des Zones Humides
 Des Eaux du Bassin Automne
 (S.A.G.E.B.A.)

 Mairie de Morienvall
 1 sente de l'école
 60127 MORIENVAL

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

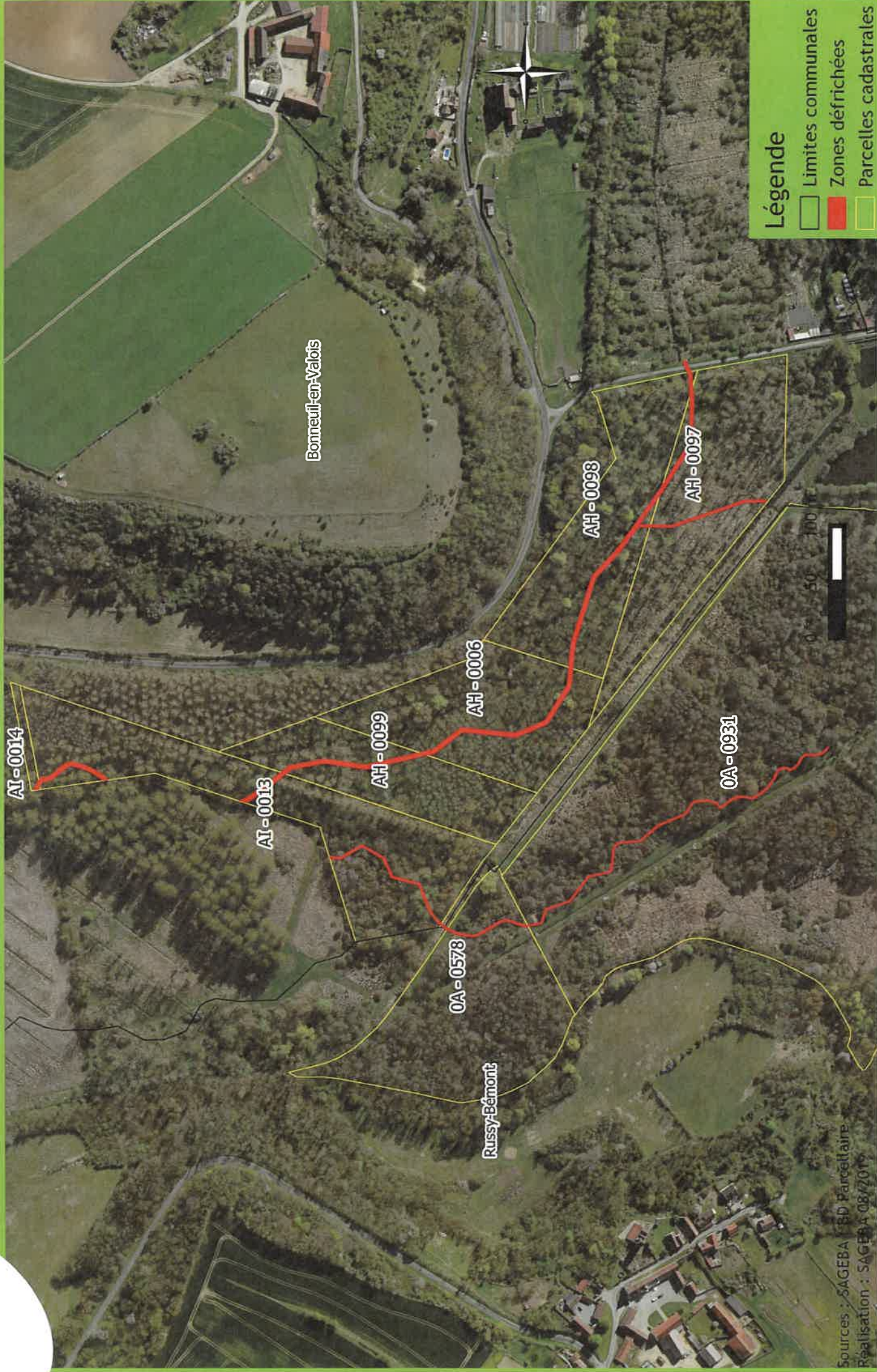
Le Berval : zones défrichées - Plan de situation



Sources : SAGEBA ; BD Parcellaire Réalisé par SAGEBA-08/2019


Légende

-  Limites communales
-  Surfaces défrichées



Je soussigné, Victor Veegaert déclare que les parcelles concernées par la demande de défrichement dans le cadre du projet de restauration des zones humides du Berval n'ont pas subis, à ma connaissance, d'incendie depuis 15 ans.

Pour la présidente, le chargé de missions zones humides,

Victor Veegaert  Syndicat d'Aménagement et de Gestion
Des Eaux du Bassin Automne
(S.A.G.E.B.A.)
Mairie de Morienvall
1 sente de l'école
60127 MORIENVAL



l'Automne, source de vie...

**CONVENTION POUR LA REALISATION DE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU ET DE ZONES HUMIDES – REMEANDRAGE DE L'AUTOMNE AU
BERVAL**

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne, syndicat mixte, dont le siège social est situé à la Mairie de Morienvall – 1 sente de l'école – 60127 MORIENVAL, représentée par sa Présidente, Madame Laura HAVARD, ci-après désigné « le SAGEBA », **d'une part,**

ET

La SC LOUIS PHILIPON et FILS, propriétaire, Société Civile au capital de 125.001 €, siège social RUSSEY-BEMONT (60117) immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le n° D 302 913 181, ci-après désignée « le propriétaire », **d'autre part.**

PREAMBULE :

Le SAGEBA est un syndicat mixte ayant pour compétences la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Les travaux seront engagés sous maîtrise d'ouvrage du SAGEBA, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

Liste des parcelles concernées par la présente convention :

**Parcelles AH 97, 98, 99, 6, 170 et AI 13, 14, 259, 261 sur le territoire de Bonneuil-en-Valois (60123)
Parcelles A 174, 175, 176, 578, 931, 1620 et 1622 sur le territoire de Russy-Bémont (60117)**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'autoriser le SAGEBA à procéder aux travaux de restauration écologique et hydrologique du marais du Berval.
Les travaux seront réalisés en 2020.

Article 2 – Objectif

La présente convention met les parcelles citées en préambule à disposition du SAGEBA en vue de l'autoriser à réaliser les travaux cités en objet.
Le propriétaire s'engage à autoriser l'accès à ses parcelles au SAGEBA et à ses prestataires pour les besoins des travaux.

Article 3 – Coût

L'autorisation de réaliser les travaux de restauration écologique du marais du Berval est accordée à titre gracieux.

Article 4 – Nature et objectifs des travaux, à l'échelle du marais

- Suppression des arbres et arbustes dans l'emprise des travaux de reméandrage de l'Automne, du ru de Russy et du ru de la Moise ;
- Restauration fonctionnelle des cours d'eau Automne et ru de Russy par reméandrage ;
- Création d'une nouvelle confluence pour le ru de la Moise ;
- Recharge en granulats dans les cours d'eau créés ;
- Comblement partiel de l'ancien lit de l'Automne, du ru de Russy et du ru de la Moise par mobilisation de matériaux sur place ;

- Plantations (chênes, saules, peupliers noirs et arbustes).

Les aménagements envisagés doivent permettre aux cours d'eau et au marais de retrouver un fonctionnement s'approchant de son fonctionnement naturel.

Article 5 – Montant des travaux et des études

Le montant des études s'élève à 60 989,35 € HT soit 73 187,22 € TTC.

Le montant prévisionnel maximal des travaux s'élève à 525 337,20 € HT soit 630 404,64 € TTC comprenant 20% de divers et imprévus.

Article 6 – Financements

Les présents travaux ainsi que les études sont financés selon le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80 %
- Fonds Européen : 10 %
- Propriétaire : 10%

Les propriétaires s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à contribuer au financement des travaux tels que définis dans le tableau de répartition de charges joint en annexe.

Le propriétaire soussigné s'engage pour sa part à contribuer au financement de travaux à concurrence d'un montant maximal de 31.591,80 €.

Etant ici précisé que le propriétaire soussigné aura la possibilité d'apporter sa contribution en nature en effectuant lui-même, sous le contrôle du SAGEBA certains travaux de sa compétence (abattage, débroussaillage ...).

Article 7 – Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à respecter les aménagements qui seront mis en place sur ses parcelles et à ne pas les modifier sans un accord écrit du SAGEBA.

Le propriétaire s'engage à ce que la gestion qu'il mène sur les parcelles citées en préambule ne soit pas contraire aux objectifs des travaux.

Le propriétaire s'engage à laisser les agents du SAGEBA et ses prestataires pénétrer sur le site dans le but de réaliser des visites de contrôle et les suivis scientifiques nécessaires sous condition d'être averti, notamment et pour des raisons de sécurité pendant les périodes d'ouverture de la chasse.

Article 8 – Engagements du SAGEBA

Le SAGEBA s'engage à fournir les résultats des expertises de suivi post-travaux. Le SAGEBA s'engage à apporter des conseils en matière de gestion et d'entretien des parcelles ainsi qu'en terme de valorisation des milieux naturels. Dans le cadre de visites pédagogiques sur le site, le SAGEBA s'engage à choisir les dates en concertation avec le propriétaire.

Après réception des travaux, le SAGEBA - maître d'ouvrage - s'engage pendant une durée de 10 ans :

- à la réalisation d'une visite annuelle de contrôle des aménagements ;
- à réaliser des suivis scientifiques (inventaires piscicoles et hydrobiologiques, analyses hydromorphologiques et écologiques) ;
- à veiller au bon fonctionnement des aménagements.

Article 9 – Durée de la convention

La convention est établie pour une durée de 10 ans, couvrant les travaux et la période d'entretien et de suivi des aménagements.

Fait en deux exemplaires originaux

A Morienvall, le 12 juillet 2019

La présidente du SAGEBA,
Laura HAVARD


Syndicat d'Aménagement et de Gestion
Des Eaux du Bassin Autonome
(SAGEBA.)

Le propriétaire,
Représentant de la SC
LOUIS PHILIPON et
FILS

Louis PHILIPON et Fils

Société Civile
60117 RUSSY-BEMONT
Tél. 03 44 88 20 37



Envoyé en préfecture le 22/03/2019
Reçu en préfecture le 22/03/2019
Affiché le 
ID : 060-200001436-20190319-D201902-DE

l'Automne, source de vie...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

D201902 - Délégations à la Présidente

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 36
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22	Présents : 18	Votants : 18
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38	Présents : 31	Votants : 24

Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

Étaient présents :

Représentants des communes : M. LEGRAND, LACHETEAU, KUDLATY, HERBETTE, LÉBOUCHER, FAY, ANQUETIL, DELLOUE, DELACOURT, VIVANT, MARTIN, PIQUET, LECHEVALIER, AGOGUE, RANSON, de BERTIER, MERON, CHATELET, ROCHUT, MENARD, LOBIN, PETITBON, MORVILLIER, PARMENTIER, CANTOT

Représentants de la CCPV (8 voix par présent) : M. DALLE, LEGOUY, NIVESSE, DELBOUYS, HAVARD, HAQUIN, PROFFIT, HAUDRECHY, LAVEUR, MICHALOWSKI

Représentants de la CCRV (8 voix par présent) : M. REBEROT Nicolas, SAUMONT

Représentants de l'ARCBA (8 voix par présent) : M. COMMERE, BACHELART, DESMOULINS, ARNOULD, DAMBRINE, RIBOULEAU

Assistait également à la séance : Mme CLABAUT

OBJET : Délégations à la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et 10 ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018 portant approbation des statuts du SAGEBA ;
Vu le procès-verbal du conseil syndical du 6 novembre 2018 ;

Le conseil Syndical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-après indiquées :

- Passer des contrats d'assurance,
- Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles du SAGEBA dont la valeur n'excède pas 5 000€,
- Conclure des conventions de location et de répartition de charges afférentes lorsque le SAGEBA est locataire d'un tiers pour les besoins de ses compétences,
- Créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, dont la valeur n'excède pas 1 000€,
- Fixer et régler les rémunérations et les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, des marchés subséquents et de prendre toute décision concernant leurs avenants pour des montants n'excédant pas 40 000€ HT,
- Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres pour des montants n'excédant pas 40 000€ HT,
- Etablir, conclure et signer toute convention de partenariat,
- Etablir, conclure et signer toute convention pour la réalisation de prestations de services,

- Etablir, conclure et signer les documents liés à la déclaration, à l' titre de la loi sur l'eau,
- Etablir, conclure et signer les documents liés aux demandes d'examens au cas par cas concernant la soumission ou non aux études environnementales des projets,
- Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (déclaration préalable et permis d'aménager),
- Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge du SAGEBA,
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 50 000€ sur le budget,
- Conclure des transactions avec des tiers dans le cadre de sinistres, de désordres, de contentieux ou de précontentieux pour des montants n'excédant pas 50 000€.

Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même, par délégation du conseil syndical.

Pour extrait certifié conforme,
Morienvall, le 19 mars 2019

La présidente,
Laura HAVARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Morienvail, le 6 novembre 2019

l'Automne, source de vie...

DDT de L'oise
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
2 boulevard Amyot d'Inville
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

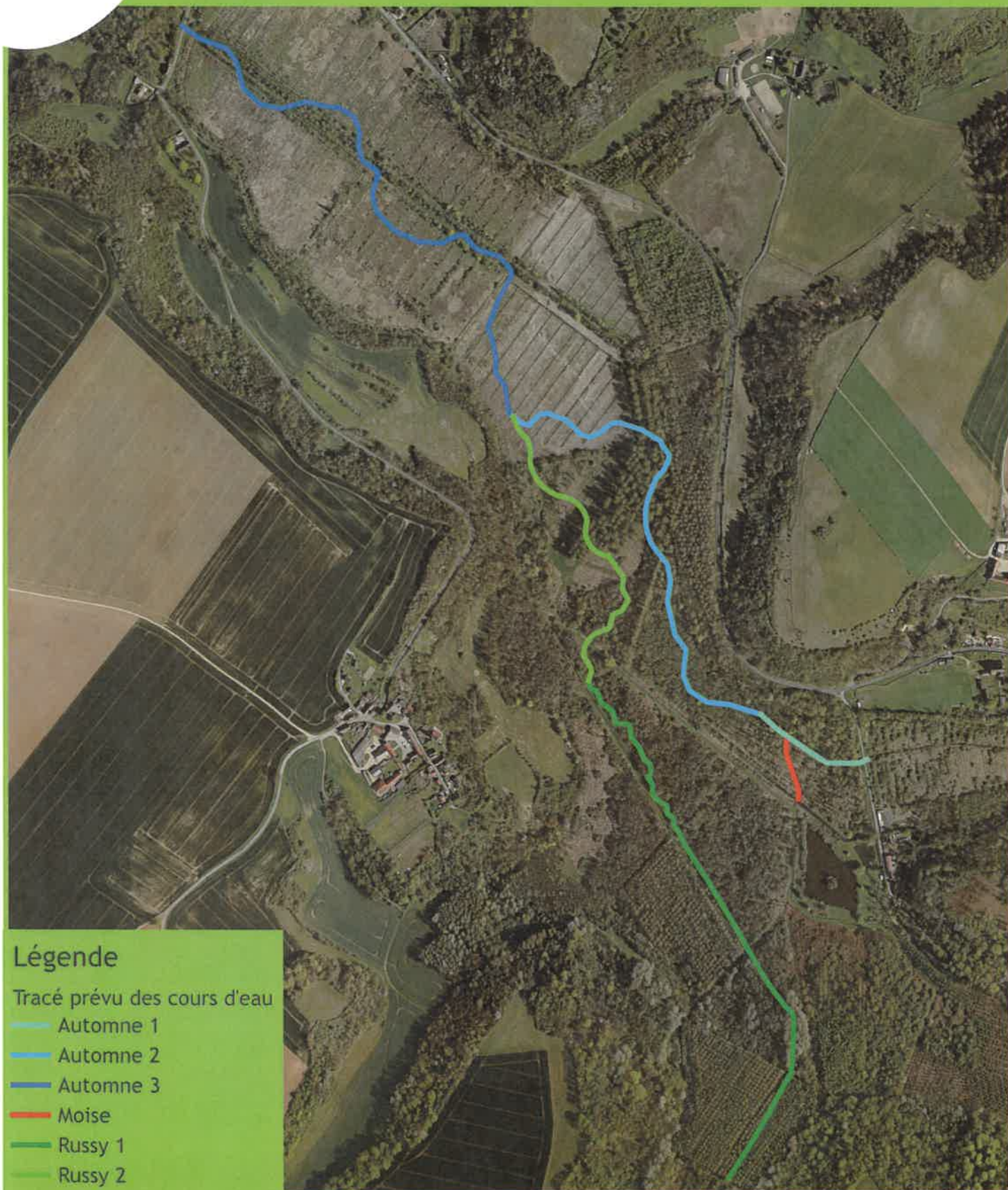
Nos réf : LH/VV/CL 2019102

Objet : Note complémentaire pour la complétude du dossier 60-2019-00089

BORDEREAU D'ENVOI







Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Je vous prie de trouver ci-joint les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Compléments au dossier 60-2019-00089 (Profil en long, coupes de principe et carte de localisation des coupes de principe)	4	<p>SEEF 12 NOV. 2019 Arrivée</p>

Pour la Présidente, le chargé d'aménagement et de Gestion
Syndicat d'Aménagement et de Gestion Des Eaux du Bassin Automne
(S.A.G.E.B.A.)
Mairie de Morienvail
1 sente de l'école
60127 MORIENVAL

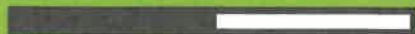


Légende

Tracé prévu des cours d'eau

-  Automne 1
-  Automne 2
-  Automne 3
-  Moise
-  Russy 1
-  Russy 2

0 250 500 m





l'Automne, source de vie...

Morienvall, le 19 décembre 2019

SEEF
20 DEC. 2019
Arrivée

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt
40, rue Jean Racine BP 317
60021 Beauvais

A l'attention de Monsieur Thomas VILLIER

Nos réf : LH/CL-2019116

Objet : Projet de reméandrage de l'Automne et de ses affluents à Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois - demande de compléments

Dossier n° 60-2019-00089 AG N° 766

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><i>Je vous prie de trouver ci-joints les documents complémentaires demandés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>Note complémentaire de modification du projet et son annexe</i>	4	

Pour la Présidente,
Le technicien-rivière

Syndicat d'Aménagement et de Gestion
Des Eaux du Bassin Automne
(SAGEBA) OT
Christophe JOT

Compléments au Dossier de demande d'autorisation Loi sur l'eau et de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre du Code de l'environnement

PROJET DE REMEANDRAGE DE L'AUTOMNE ET SES AFFLUENTS A RUSSY-BEMONT ET BONNEUIL-EN-VALOIS (60)

MAITRE D'OUVRAGE : SAGEBA

REPONSE AU COURRIER DU 28 NOVEMBRE 2019, REF. : 60-2019-00089-AG N°766

Suite à la réunion du 27 novembre 2019 entre la DDT, l'ABF et le SAGEBA, il a été décidé de modifier le projet de renaturation de l'Automne et ses affluents à Russy-Bémont et Bonneuil-en-Valois sur la partie amont comprise dans les deux périmètres de protections de monuments historiques. Il est présenté dans la figure suivante les modifications, soit :

- Trait rouge : suppression de toute action sur cette portion amont du Russy ;
- Trait orange : modification de l'action de reméandrage de l'Automne par une action de reprofilage dans le lit actuel, comme sur la partie amont de d'Automne.

Ainsi, les nouveaux aménagements consistent en :

- Le reméandrage de l'Automne sur 1420 ml ;
- La modification du profil en travers sur 755 ml à l'amont de l'Automne ;
- Le reméandrage du ru de Russy sur 630 ml ;

Les conséquences principales de ces modifications sont précisées dans les chapitres suivants.

Ces modifications ne changent pas les rubriques de la nomenclature concernées par le projet.

monuments
- parcelles concernées par travaux - cette nouvelle zone travaux Ann 1

• Attente retour DES

↳ hypothèses

→ 1. autorisation complète : obligé accord ABF

→ pas complète

A) → pas de autorisation puis PAC d'imposition
ABF -

B) → Attendez accord ABF pour
prise en compte

• Attente retour ABF

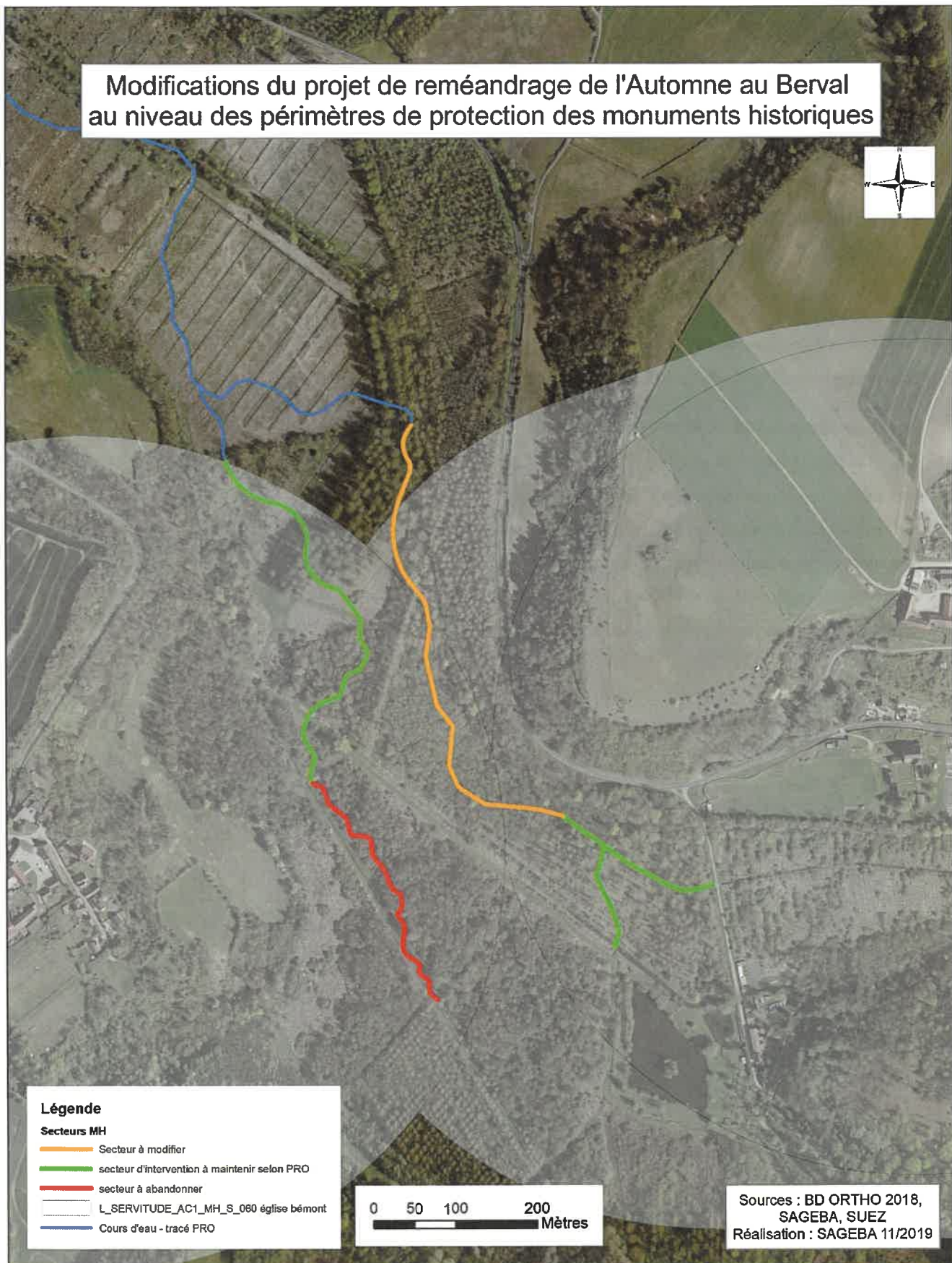


Figure 1 : modifications du projet de renaturation de l'Automne et ses affluents sur la partie amont comprise dans les deux périmètres de protections de monuments historiques (source : SAGEBA)

Ces travaux se feront avec toutes les précautions d'usage pour limiter un maximum les MES, et notamment la mise en place d'un barrage flottant et d'un barrage filtrant en granulats.

Pour le reméandrage du Russy, il n'est plus nécessaire de détourner les eaux à travers une conduite sur la partie amont (qui n'est plus concernée par des travaux). Ainsi, pour le Russy il suffit de créer le nouveau tracé et de le mettre en eau en bloquant les écoulements vers l'ancien lit par un batardeau type Water-Gate avant de réaliser une « digue » à sec dans l'ancien lit.

Ainsi, l'ensemble des travaux seront phasés de la manière suivante :

1. Créer le nouveau tracé de la Moise et de l'Automne sur toute sa longueur, et reprofiler l'Automne amont avec les déblais sortis.
2. Mettre en eau le nouveau tracé de l'Automne (quand le reprofilage de l'Automne amont est terminé)
3. Mettre en eau le nouveau tracé du Moise, ainsi, le ru de Russy ne recevra plus ses eaux,
4. Créer le nouveau tracé du Ru de Russy et le mettre en eau.

3. Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien

Au vu de l'instruction du dossier jusqu'en aout 2020, le calendrier prévisionnel des travaux a été mis à jour.

Travaux	Jul.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Préparation du chantier (traitement de la végétation)						
Installation de chantier						
Création du nouveau tracé des cours d'eau et mise en eaux						
Reprofilage de l'Automne						
Comblement partiel des anciens tracés						
Etrépage						
Creusement de mares						
Restauration des zones humides par mise en place de seuils sur les fossés et remblaiement d'autres fossés						
Plantation d'arbres et arbustes						
Remise en état du chantier						

Il sera bien spécifié à l'entreprise que le calendrier est strict, les travaux dans les cours d'eau devront être terminés au 31/10/2020.

4. Plans

La vue en plan et les profils en long du projet sont présentés en annexe.

1. Coût et financement du projet

La modification du projet entraîne une modification des coûts. Les nouveaux coûts estimés sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Plan de financement prévisionnel du projet

	Coût TTC	AESN	Fond européen	Propriétaire
Projet global	578 095	80%	462 476	10% 67 180
Travaux préparatoires	94 890	80%	75 912	10% 9 489
Renaturation de l'Automne	285 192	80%	228 154	10% 28 519
Création du nouveau ru de Russy	59 868	80%	47 894	10% 5 987
Création du nouveau ru Moise	7 800	80%	6 240	10% 780
Restauration des zones humides	31 356	80%	25 085	10% 3 136
Travaux d'accompagnement : pose de clôtures	2 640	80%	2 112	20% 528
Divers et imprévus	96 349	80%	77 079	20% 19 270

Tableau 2 : Détail du calcul de la participation des propriétaires

Cours d'eau	Type de travaux	Montant Travaux HT	% propriétaire	Montant HT au prorata	Taux de financement	Montant HT	Montant TTC
Automne	terrassements + recharge en cailloux	235 700,00	64,92% Mme LANDOLT 35,08% M PHILIPON	153 016,44 82 683,56	10%	15 301,64 8 268,36	18 361,97 9 922,03
	plantations arbres	1 960,00	100% Mme LANDOLT	1 960,00	10%	196,00	235,20
	clotures	2 200,00	100% Mme LANDOLT	2 200,00	20%	440,00	528,00
Russy	terrassements + recharge en cailloux + plantations	47 890,00	13,87% Mme LANDOLT 86,13% M PHILIPON	6 642,34 41 247,66	10%	664,23 4 124,77	797,08 4 949,72
	retrait buse	2 000,00	100% Mme LANDOLT	2 000,00	10%	200,00	240,00
Moise	terrassements + recharge en cailloux	6 500,00	100% M PHILIPON	6 500,00	10%	650,00	780,00
Automne - Zones humides	étrépage + mares + fossés + terrassements	26 130,00	100% Mme LANDOLT	26 130,00	10%	2 613,00	3 135,60
Tous	Installation de chantier	20 000,00	50% Mme LANDOLT 50% M PHILIPON	10 000,00 10 000,00	10%	1 000,00 1 000,00	1 200,00 1 200,00
	débroussaillage	12 775,00	94,25% Mme LANDOLT 5,75% M PHILIPON	12 040,44 734,56	10%	1 204,04 73,46	1 444,85 88,15
	abattage, débroussaillage et dessouchage	34 800,00	15,75% Mme LANDOLT 84,25% M PHILIPON	5 481,00 29 319,00	10%	548,10 2 931,90	657,72 3 518,28
	pose et dépose de batardeaux	4 000,00	50% Mme LANDOLT 50% M PHILIPON	2 000,00 2 000,00	10%	200,00 200,00	240,00 240,00
	réalisation de pêches électriques de sauvegarde	7 500,00	50% Mme LANDOLT 50% M PHILIPON	3 750,00 3 750,00	10%	375,00 375,00	450,00 450,00
Sous-TOTAL		401 455,00		401 455,00		40 365,50	48 438,60
Divers et imprévus (20%)		80 291,00	50% Mme LANDOLT 50% M PHILIPON	40 145,50 40 145,50	10%	4 014,55 4 014,55	4 817,46 4 817,46
TOTAL		481 746,00		481 746,00		48 394,60	58 073,52

Mme LANDOLT : 35 767,25 €

M PHILIPON : 29 624,99 €

2. Organisation du chantier

Pour ces travaux dans le lit actuel de l'Automne, nous préconisons la réalisation du reprofilage directement dans la rivière en eau, d'amont en aval. En effet, au vu du linéaire à traiter (755 m) et de la largeur du cours d'eau il serait très coûteux et compliqué de mettre en place des batardeaux. Le détournement des eaux via une conduite serait également très coûteux. Par ailleurs, la partie aval à ces travaux va être reméandrée, donc le linéaire actuel va être abandonné.